



Quels sont mes droits ?

Par **karo27**, le **14/06/2021** à **12:35**

Bonjour,

Je suis séparé depuis 3 ans. Nous sommes passés devant le JAF qui m a accordé un droit de garde de mon enfant 1 week sur 2.

Il a noté dans le jugement du vendredi 18 h au dimanche 18 h. Seulement avec mon travail il est souvent que je ne puisse me rendre à 18 h le vendredi. J'ai donc demandé à mon ex de le prendre du samedi matin au dimanche 18 h. Celle ci refuse catégoriquement. Pour elle je dois le prendre à 18 h le vendredi et si je le fais pas c'est que je ne veux pas le prendre.

Quels sont mes droits car j'ai besoin de travailler ?

Merci.

Par **CUJAS 26150**, le **14/06/2021** à **18:14**

Bonjour,

je vous propose d'écrire au JAF pour exposer le problème et demander une nouvelle décision du JAF.

Par **karo27**, le **15/06/2021** à **08:04**

Oui mais du coup puis je exiger de voir mon fils ce week end la, le samedi et le dimanche car c'est mon week end, sauf que vendredi, je finis à 20 h 30 et ne peux être à 18 h au rdv ?